



A M E N D E M E N T

présenté par

MM. Georges PATIENT et Teva ROHFRITSCH

ARTICLE 35

ÉTAT B

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Emploi outre-mer dont titre 2		18 000 000		6 000 000
Conditions de vie outre-mer	18 000 000		6 000 000	
TOTAL	18 000 000	18 000 000	6 000 000	6 000 000
SOLDE	0		0	

OBJET

Créés en 2021 à la suite du rapport « Soutenir les communes des départements et régions d'outre-mer : pour un accompagnement en responsabilité » du député Jean-René Cazeneuve et du sénateur Georges Patient publié en décembre 2019 sur les finances des communes d'outre-mer, les contrats de redressement outre-mer (COROM) ont été lancés avec une première vague expérimentale de 9 communes sur 2021-2023.

En contrepartie d'engagements d'amélioration de leur situation financière et de leur gestion, les communes contractantes bénéficient d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement et d'assistance technique. Cette première vague ayant donné des résultats encourageants, l'expérimentation a été pérennisée et une deuxième vague 2023-2025 a été lancée avec 12 nouveaux contrats prévus d'ici la fin de l'année 2023.

Dans ce contexte, le PLF 2024 prévoit l'ouverture de 40 millions d'euros d'autorisations d'engagement (AE) et de 16 millions d'euros de crédits de paiement (CP), afin de financer les nouveaux contrats signés en 2023 (16 millions d'euros en AE et 8 millions d'euros en CP) et de permettre la signature d'une troisième série de contrats en 2024 (24 millions d'euros en AE et 8 millions d'euros en CP).

Afin d'accélérer le redressement des communes bénéficiant d'un COROM, d'améliorer les délais de paiement subis par les entreprises et de restaurer la capacité à investir des communes contractantes, il est néanmoins nécessaire d'aller encore plus loin et d'augmenter davantage les moyens qui y sont affectés.

Considérant le caractère très vertueux des COROM, nous demandons donc une augmentation des moyens qui y sont dédiés de 18 millions d'euros en AE et 6 millions d'euros en CP, afin de tenir compte de la contractualisation sur 3 ans.

Au total, les moyens dédiés aux COROM en 2024 s'élèveront alors à 67 millions d'euros en AE et 25 millions d'euros en CP, soit un montant plus conforme aux besoins qui avaient été identifiés dans le rapport de MM. Georges Patient et Jean-René Cazeneuve pour accompagner les nombreuses communes d'outre-mer en difficulté financière.

En conséquence, il est proposé les mouvements de crédits suivants :

- Une augmentation de 18 000 000 d'euros en AE et de 6 000 000 d'euros en CP de l'action 06 « Collectivités territoriales » du programme 123 « Conditions de vie Outre-mer » de la mission « outre-mer » ;
- Une diminution de 18 000 000 d'euros des AE et de 6 000 000 d'euros des CP de l'action 02 « Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle » du programme 138 « Emploi outre-mer » de la mission « outre-mer ».



A M E N D E M E N T

présenté par

MM. Teva ROHFRITSCH et Georges PATIENT

ARTICLE 35

ÉTAT B

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Emploi outre-mer dont titre 2		3 000 000		1 000 000
Conditions de vie outre-mer	3 000 000		1 000 000	
TOTAL	3 000 000	3 000 000	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0		0	

OBJET

Dans le rapport fait au nom de la commission des finances du Sénat relatifs aux contrats de redressement outre-mer (COROM) et rendu public en juillet dernier, il était mis en exergue la nécessité d'adapter un dispositif particulier pour les collectivités du Pacifique non couvertes par le dispositif COROM. L'étude du cas de la commune de Mahina en grande difficulté a précisément mis deux points en exergue :

- l'isolement de la commune dans les efforts déployés pour trouver des accompagnements et des solutions ;

- le temps très long nécessaire à l'amélioration de la situation financière en l'absence de soutien financier et d'ingénierie.

Dans ce contexte, le rapport préconisait la mise en place d'une aide en ingénierie financière pour améliorer les outils de gestion et de pilotage financier, mais aussi pour anticiper plus en amont la dégradation des situations des communes les plus fragiles. La configuration géographique particulière de la Polynésie française avec 116 îles réparties sur un territoire maritime grand comme l'Europe, nécessite, par ailleurs, une forme adaptée dans le déploiement de ce soutien.

Aussi, afin d'aider les communes et les intercommunalités de Polynésie française, il est nécessaire de renforcer leurs moyens en ingénierie financière dès le projet de loi de finances pour 2024. Ce renforcement de l'ingénierie financière pourra être financé sur le fonds outre-mer (FOM), à travers des missions d'une durée moyenne de 3 ans. En conséquence, il est proposé par le présent

amendement d'ouvrir 3 millions d'euros en autorisations d'engagement (AE) et 1 million d'euros en crédits de paiement (CP) sur le fonds outre-mer, en abondant l'action 09 « Appui à l'accès aux financements bancaires » du programme 123 « Conditions de vie Outre-mer » de la mission « outre-mer ».

Afin de respecter les règles de recevabilité budgétaire, l'amendement prévoit parallèlement une diminution de 3 000 000 d'euros en AE et de 1 000 000 d'euros en CP sur l'action 02 du programme 138 « Emploi outre-mer » de la mission « outre-mer ».

**A M E N D E M E N T**

présenté par

MM. Teva ROHFRI TSCH et Georges PATIENT

ARTICLE 35

ÉTAT B

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Emploi outre-mer dont titre 2		3 000 000		1 000 000
Conditions de vie outre-mer	3 000 000		1 000 000	
TOTAL	3 000 000	3 000 000	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0		0	

OBJET

Cet amendement vise à renforcer à hauteur de 3 millions d'euros en autorisations d'engagement (AE) et 1 million d'euros en crédits de paiement (CP) la dotation budgétaire de la Société de gestion des fonds Outre-mer (SOGEFOM).

La SOGEFOM est un fonds qui apporte des garanties partielles à des prêts aux très petites entreprises (TPE) ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises (PME). L'Agence française de développement (AFD) en est le principal actionnaire aux côtés des banques des collectivités françaises du Pacifique : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis et Futuna.

Géré par l'AFD, il s'agit du seul instrument de garantie aux crédits des TPE et PME dans ces trois collectivités du Pacifique.

Les dotations initiales de la SOGEFOM étant épuisées, son activité a été relancée par des mesures exceptionnelles, à la fois techniques et budgétaires, avec des dotations exceptionnelles de l'État en loi de finances initiale pour 2023.

Ces mesures ont permis la poursuite de l'octroi des garanties mais pas de restaurer le potentiel d'engagement de la SOGEFOM qui fait face à une augmentation des demandes d'accompagnement, notamment en Polynésie française.

Compte tenu de cette situation et au regard de la nécessité de pérenniser le seul établissement de crédit à proposer des garanties bancaires dans le Pacifique, cet amendement vise à augmenter les ressources budgétaires de la SOGEFOM à hauteur de 3 millions d'euros en AE et 1 million d'euros en CP.

En conséquence, il est proposé les mouvements de crédits suivants :

- Une augmentation de 3 000 000 d'euros en AE et de 1 000 000 d'euros en CP de l'action 09 « Appui à l'accès aux financements bancaires » du programme 123 « Conditions de vie Outre-mer » de la mission « outre-mer ».
- Une diminution de 3 000 000 d'euros en AE et de 1 000 000 d'euros des CP de l'action 02 « Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle » du programme 138 « Emploi outre-mer » de la mission « outre-mer »